



Animagique

**Règlement d'Ordre Interieur de la plaine de vacances
de Pervez saison 2017. Du 3 au 28 juillet.**



1. L'accueil et les horaires

Dates d'ouverture : du lundi au vendredi entre le 3 et le 28 juillet 2017.

L'accueil se fera tous les matins à l'école communale, rue de brabant 45.

Découpage	Heures
Inscriptions à l'avance ou durant la plaine	Avant 9h
Garderie matinale	Entre 7h00 et 9h00
Animations	Entre 9h00 et 12h00 Entre 13h00 et 16h00
Dîner	Entre 12h00 et 13h00
Garderie du soir	Entre 16h00 et 18h00

2. Les inscriptions

Les inscriptions se feront le **jour même** à la plaine, mais vous pouvez toutefois déjà imprimer la fiche d'inscription, la remplir et ainsi gagner du temps. Elles sont disponibles sur le site internet : www.animagique.be. Si vous êtes dans l'impossibilité d'imprimer les fiches, des formats papier seront disponibles dès le premier jour de plaine à l'inscription.

Il est demandé aux parents ou aux tuteurs légaux de remplir une **fiche d'inscription** et une **fiche de santé par enfants**.

Il est également demandé de remplir un **bordereau « garderie du soir »**, **listes de personnes autorisées à reprendre l'enfant**.

La participation financière pour la plaine de votre enfant sera réglée en liquide le matin et ce, pour la journée ou pour la semaine.

Les animations débutent à **9h00 précise** avec un rassemblement général. En cas de léger retard, l'enfant pourra rejoindre le rond pour le chant mais il vous sera demandé d'attendre la fin du rassemblement pour nous faire part la présence de votre enfant et pouvoir régler la journée.

Les activités s'interrompent entre 12h00 et 13h00 pour laisser place au temps de midi.

Une garderie-midi est organisée à la plaine. Le bordereau garderie renseigne à l'équipe les enfants qui retournent chez eux pour dîner avec l'autorisation des parents. Les animations reprennent à 13h00 précise par un rassemblement et se terminent à 16h00, après le rassemblement de fin de journée, qui est un petit concours de chant.

Une **collation saine et une boisson non sucrée** seront distribuées **gratuitement** aux enfants le matin et l'après-midi. Nous insistons et serons très vigilants sur le côté sain de celle-ci. (Inutile donc de mettre toutes collations ou boissons dans le sac de vos enfants, sauf impératif médicale).

Lors du dîner, une soupe « maison » sera proposée gratuitement à chaque enfant. Nous vous demandons juste de lui préparer ses tartines.

3. Les prix

Une journée d'activité coûte **6,00 €** pour les enfants domiciliés ou non dans l'entité de Perwez.

Comme l'an dernier, nous maintenons un tarif dégressif pour les familles nombreuses (valable pour tous) :

- 2 enfants inscrits de la même famille domiciliés sous le même toit présents le même jour: Tarif complet
- 3 enfants inscrits de la même famille domiciliés sous le même toit présents le même jour: moins 2 € sur le prix global
- 4 enfants inscrits de la même famille domiciliés sous le même toit présents le même jour: moins 3 € sur le prix global
- 5 enfants et plus inscrits de la même famille domiciliés sous le même toit présents le même jour: gratuit à partir du 5^e enfant

Tarif de la garderie:

- De 7h00 à 8h30 : 0,50€ par demi-heure
- Après 16h30 : 0,50€ par demi-heure passée
- Un forfait de 2,00€/journée est possible pour les enfants qui font une garderie complète matin et soir.

Le prix des activités extraordinaires ***n'est pas compris*** dans le coût de la journée.

En aucun cas le prix demandé ne peut être un frein à la participation d'un enfant à la plaine. Une aide du C.P.A.S. peut être envisagée.

Cette année encore, la plaine de Perwez accueillera les ados à partir de 12 ans pour organiser des semaines à projets (cirque, camp, sports nouveaux, création de décors, impro...)

4. Les garderies

Une garderie est organisée le matin entre 7h00 et 9h00 et le soir entre 16h00 & 18h00. Ces garderies sont gratuites entre 8h30 et 9h00 et entre 16h00 et 16h30.

La garderie du soir est particulière. Un « bordereau de garderie du soir » devra impérativement être rempli et signé lors de l'inscription. Ce bordereau indiquera également clairement la ou les personnes autorisées par les parents ou tuteurs légaux à reprendre l'(es) enfant(s).

Ce bordereau est à remplir même si votre enfant ne reste pas à la garderie. Il restera valable toute la durée du séjour de l'enfant sauf modification de votre part.

En cas de problèmes familiaux, de gardes alternées ou autre, précisez-nous les différentes consignes à respecter sur le bordereau garderie.

Le coordinateur, ses adjoints et deux animateurs désignés assureront le regroupement, l'inscription et la garde systématique des enfants qui restent sur les sites après le rassemblement de fin de journée.

Pour des raisons de sécurité, seules les portes d'entrée de l'école seront ouvertes entre 16h00 et 18h00. Il sera impossible de passer par l'arrière. Le coordinateur ou ses adjoints s'occuperont de la circulation. D'ores et déjà, toutes nos excuses pour les engorgements éventuels aux « heures de pointe ».

A 16h, veuillez rester près de votre enfant pour la sortie afin d'aider le travail des animateurs qui surveillent celle-ci.

Si de manière imprévue, vous devez revenir plus tôt prendre votre enfant, n'hésitez pas à passer un coup de téléphone aux coordinateurs pour prévenir de votre arrivée.

5. Ordre et affectation des locaux

Chaque enfant se verra attribué, en fonction de son âge et donc de son groupe, une zone de rangement. Cette zone sera clairement identifiée et définie le premier jour de participation à la plaine. C'est à cet endroit que le pique-nique, les vêtements et autres sacs seront rangés.

En aucun cas, la plaine ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de perte d'effets personnels. Il est donc recommandé de ne pas venir à la plaine avec des GSM, I pod et autres consoles... (appareil de toute façon interdit d'utilisation durant la journée)

L'équipe d'encadrement encouragera l'enfant à être ordonné. Tous les soirs, un animateur désigné fera le tour de la plaine et placera tous « les oublis » dans la caisse « objets et vêtements trouvés » située à la table d'accueil. Nous ne pouvons que vous conseiller d'écrire le nom et prénom de votre enfant sur l'étiquette de ses vêtements, cela évite de nombreux désagréments.

6. Composition

Pouvoir organisateur : **Le comité de la plaine de Perwez**

Président du comité : **Laurent Elvetici, 0486/870.398**

Coordinateurs : **Anaïs Heusling 0471/599 696**

7. Diffusion des photos.

La plaine de vacances de Perwez dispose d'un compte Facebook fermé, uniquement disponible aux parents d'enfants qui ont été inscrits à la plaine. Vous pourrez ainsi voir les différentes photos de vos enfants en activité.

8. Cadre pédagogique issu de notre projet pédagogique (à consulter sur www.animagique.be)

L'assemblée générale Animagique a défini le cadre général de l'accueil et de l'animation des enfants à la plaine. L'équipe d'animation emmenée par le coordinateur et ses adjoints se réappropriera ce cadre et définira un projet d'animation concret à mener durant ce mois de juillet.

1. Accueil de l'enfant entre 2,5 et 15 ans, quelle que soit son origine et sa culture.
2. Assurer une animation de qualité et préparée.
3. Par animation de qualité nous entendons :
 - adaptée à l'âge et au contexte social.
 - diversifiée.
 - favorisant la participation, l'échange et l'esprit d'équipe.
 - encourageant la découverte de soi, de l'autre et du cadre de vie.
4. Le comité de la plaine demande à tous ses animateurs et coordinateurs de suivre et réussir une formation à l'animation reconnue par la Communauté Française. Le comité participe au frais de cette formation.
5. Le comité de la plaine attache une importance particulière au respect du code de bonne éducation.
6. Le comité de la plaine exige de la part de l'équipe d'encadrement de préserver l'intégrité morale et physique de chaque enfant.
7. La plaine s'engage à entretenir les locaux quotidiennement.
8. L'équipe d'animation veillera à l'épanouissement personnel de chaque enfant au sein du groupe et de la plaine.
9. Le comité de la plaine demande à l'équipe d'encadrement de réaliser un projet pédagogique concret sur base de ce cadre clairement défini.
10. Le comité de la plaine s'engage à remettre les documents nécessaires à un éventuel **remboursement des frais de plaine par votre mutuelle** à la condition que vous ameniez ceux-ci **quelques jours avant la fin du séjour**. Ainsi, les documents (à aller chercher dans votre propre mutuelle) se trouveront le dernier jour de son séjour dans le sac de votre enfant.
11. Le comité s'engage à envoyer pour **la fin avril** de l'année suivante, **les attestations fiscales** suivant les jours de présences de votre enfant.

Veillez, s'il-vous-plaît, détacher, signer et déposer au coordinateur ce bon pour accord du Règlement d'Ordre Intérieur au plus tard, le second jour de participation de votre enfant à la plaine. Merci.

Et surtout excellent mois de juillet à tous,

Laurent Elvetici
Président et coordinateur

Anaïs Heusling
Coordinatrice

Je soussigné : Nom Prénom

J'inscris (mon fils / ma fille) : Nom Prénom

À la plaine de vacances de Perwez

Date : Juillet 2017

Signature (à faire précéder de la mention: lu et approuvé)

Bon pour accord du R.O.I de la plaine de Vacances de Perwez 2017 (document annexe)